

COMMUNIQUE DE PRESSE

15 juin 2023

MOBILITÉS : UN CONSENSUS POUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LE PONT MISTRAL

Les collectivités territoriales concernées par la gestion du pont Mistral et les associations d'usagers ont trouvé un accord concernant les aménagements envisagés pour sécuriser la traversée du pont à vélo. Les travaux devraient se dérouler cet automne.

Une voie de circulation en moins pour les véhicules motorisés et des pistes cyclables protégées pour les cyclistes : c'est le choix fort qui a été fait pour sécuriser la traversée du pont Mistral et développer les mobilités douces dans l'agglomération valentinoise. Ces aménagements présentés lors d'une rencontre de concertation autour du plan vélo intercommunal CYCLEO, ce mercredi 14 juin, obtiennent l'adhésion des représentants des usagers.

Développer les mobilités douces

Lien historique reliant des deux rives du Rhône entre Valence et Guilhaumand-Granges, le pont Mistral est emprunté chaque jour par environ 27 000 véhicules motorisés, dont 500 véhicules de transports collectifs, et 1 000 cyclistes. Si des améliorations ont été apportées pour les cyclistes au cours des dernières années, les collectivités ont entrepris depuis 2020 des réflexions visant à faire évoluer les aménagements réalisés et favoriser le développement des mobilités douces. Le projet d'aménagement actuel comprend le pont et ses abords. Pour rappel, les Départements de la Drôme et de l'Ardèche sont propriétaires à parts égales du pont. La Drôme assure sa gestion complète, y compris sur la moitié ardéchoise. Les extrémités sont, elles, situées sur les territoires de la communauté de communes Rhône-Crussol et de la ville de Valence, où la compétence d'aménagement cyclable revient à Valence Romans Mobilités (VRM).

Pistes cyclables

Pour l'élaboration de ce projet, une étude de trafic a été réalisée par VRM en 2021. Des tests de croisement de bus ont également été nécessaires pour évaluer la largeur optimale des voies, afin de maintenir une circulation fluide et sécurisée. La communauté de communes Rhône-Crussol et la ville de Valence ont réalisé des études techniques pour les extrémités de l'ouvrage, en particulier les zones d'entrecroisements. Sur le pont, la solution retenue est la création de pistes cyclables d'une largeur de 1,95 m roulable (contre 1,45 m actuellement), totalement séparées de la chaussée par une bordure en béton de 15 cm de haut. La mise en place de ces pistes cyclables nécessite la suppression d'une voie de circulation. Au regard des flux sur le pont mis en avant dans l'étude de trafic, le moins pénalisant pour la circulation motorisée est la

suppression d'une voie dans le sens de la Drôme vers l'Ardèche. Le pont passera donc de quatre voies affectées aux véhicules motorisés à trois.

Aux abords du pont, une attention particulière est portée à la sécurité. Aux endroits où les voies cyclables franchissent les voies de circulation motorisées, une signalisation spécifique sera mise en place pour donner plus de visibilité aux cyclistes. Des coussins berlinois (ralentisseurs) seront également installés sur certaines voies pour abaisser la vitesse des véhicules motorisés avant le croisement avec les voies cyclables.

Réalisation des travaux en automne

Le Département de la Drôme s'est positionné comme maître d'ouvrage pour porter ces aménagements sur le pont et ses extrémités. Il assurera l'assemblage des études et pilotera les travaux. Ces travaux devraient être réalisés cet automne, après la finalisation des études techniques prévue au cours de l'été, et la signature d'une convention financière entre les acteurs concernés. Compte tenu du fort trafic sur cet ouvrage, ils auront lieu essentiellement de nuit.

Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme: « **Le développement des mobilités douces passe par la création d'infrastructures sécurisées pour les cyclistes. Avec un plan vélo de 42 M€, le Département est particulièrement investi sur ce sujet. La problématique de la sécurité au niveau du pont Mistral nous a mobilisé depuis plusieurs années. Les collectivités concernées ont œuvré collectivement pour trouver une solution qui convienne à tous les usagers. En tant qu'aménageur du territoire et pour plus d'efficacité, le Département s'est porté volontaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux.** »

Pour la présidente de Valence Romans Mobilités, Marylène PEYRARD : « **Avec le réseau cyclable Cycléo, nous donnons l'opportunité aux habitants d'opter pour une nouvelle forme de mobilité : efficace et décarbonée. À terme, 16 itinéraires relieront 28 communes par des aménagements adaptés et sécurisés, le Pont Mistral est un maillon essentiel du réseau sur l'axe entre Valence et Cornas. Le futur réseau cyclable est conçu pour tous les types d'usagers avec pour objectif d'augmenter grandement les déplacements à vélo et de faire aimer cette mobilité pour qu'elle devienne un moyen de déplacement au quotidien sur notre territoire. Grâce à un financement de 12 M€ de Valence Romans Mobilités sur le plan vélo Cycléo, nous nous donnons les moyens de sécuriser les trajets à vélo.** »

« **Depuis de nombreuses années, le Département de l'Ardèche accompagne le développement des mobilités douces en intervenant directement ou en assistance aux collectivités locales. Tout récemment le nouveau pont de Charmes-sur-Rhône a été inauguré permettant de dédier l'ancien pont aux seuls modes doux et de créer une nouvelle liaison parfaitement sécurisée sur le canal du Rhône. Ce type d'aménagement est essentiel pour permettre des connexions entre les territoires. C'est donc naturellement que le Département a participé aux études pour l'aménagement du pont Mistral et sera parmi les financeurs de ce projet** », indique Olivier AMRANE, Président du Département de l'Ardèche.

Pour le Maire de Valence, Nicolas DARAGON : « **Aussi attendus que nécessaires, ces aménagements s'inscrivent en parfaite cohérence avec les actions que nous déployons, dans notre ville, pour encourager et faciliter les mobilités douces, notamment par la réalisation depuis 2020 de 45 km supplémentaires de pistes de voies cyclables, pour les porter à plus de 160 km au total. Ils contribueront aussi à faire le lien avec la ViaRhôna, dont nous venons d'inaugurer un nouveau tronçon entre le**

Parc Jovet et la Basse Ville (en partenariat avec la Région, le Département et la CNR). Nous ferons naturellement le nécessaire, aux points de jonction entre Valence et le Pont Mistral, pour réaliser les aménagements urbains permettant une intégration réussie au niveau de cette entrée de ville. »

Contacts presse :

Département de la Drôme : Yvan Guilhot 04 75 79 27 84 – 06 99 23 32 75 - yguilhot@ladrome.fr

VRM : Marine Allermoz 04 75 60 26 74 - 06 35 50 14 25 marine.allermoz@valenceromansmobilites.fr